

ASSEMBLEE DE CORSE

REUNION DU JEUDI 30 AVRIL 2020

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Le 30 avril 2020, à 14 heures 30, l'Assemblée de Corse, dûment convoquée par son président en exercice, **M. Jean-Guy TALAMONI**, s'est réunie en application des dispositions conjointes du code général des collectivités territoriales, de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 *d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19* et de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 *visant à assurer la continuité du fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémies de covid-19*. En conséquence, la réunion s'est tenue avec des règles de quorum dérogatoires et à distance. Cependant, pour assurer une représentation équitable des groupes politiques qui la composent, le quorum a été porté par convention de 7 à 23 conseillers effectivement présents, chacun d'entre eux étant susceptible d'être porteur d'un pouvoir au moins ou de deux au plus.

Sont présents :

M. Jean-Guy TALAMONI, président de l'Assemblée de Corse,

M. Hyacinthe VANNI, vice-président,

Mmes et MM. Guy ARMANET, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI, Julia TIBERI, Petr'Antone TOMASI.

Sont absents et ont donné pouvoir :

Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI, Danielle ANTONINI à Muriel FAGNI, Véronique ARRIGHI à Julien PAOLINI, François BENEDETTI à Rosa PROSPERI,

François BERNARDI à Pierre POLI, Jean-François CASALTA à Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA à Paul MINICONI, Marie-Hélène, CASANOVA-SERVAS à Julien PAOLINI, Marcel CESARI à Paulu Santu PARIGI, Catherine COGNETTI-TURCHINI à François ORLANDI, Romain COLONNA à Muriel FAGNI, Jean-Louis DELPOUX à Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI à Hyacinthe VANNI, Santa DUVAL à Xavier LACOMBE, Isabelle FELICIAGGI à Valérie BOZZI, Laura FURIOLI à Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre GHIONGA à François-Xavier CECCOLI, Fabienne GIOVANNINI à Nadine NIVAGGIONI, Michel GIRASCHI à Petr'Antone TOMASI, Francis GIUDICI à Marie-Thérèse MARIOTTI, Stéphanie GRIMALDI à François-Xavier CECCOLI, Julie GUISEPPI à Pierre-José FILIPPETTI, Paul LEONETTI à Pierre-José FILIPPETTI, Jean-Jacques LUCCHINI à Paulu Santu PARIGI, Pierre-Jean LUCIANI à Valérie BOZZI, Paola MOSCA à Nadine NIVAGGIONI, Marie-Hélène PADOVANI à Jean-Charles ORSUCCI, Chantal PEDINIELLI à Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI à Christelle COMBETTE, Antoine POLI à Jean-Charles ORSUCCI, Juliette PONZEVERA à Hyacinthe VANNI, Louis POZZO di BORGIO à Guy ARMANET, Joseph PUCCI à Pierre POLI, Catherine RIERA à François ORLANDI, Camille de ROCCA SERRA à Jean-Martin MONDOLONI, Anne-Laure SANTUCCI à Guy ARMANET, Marie SIMEONI à Rosa PROSPERI, Pascale SIMONI à Petr'Antone TOMASI, Jeanne STROMBONI à Mattea CASALTA, Anne TOMASI à Julia TIBERI.

Participent à la réunion au titre du conseil exécutif de Corse :

M. Gilles SIMEONI, président du conseil exécutif de Corse,
Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive,
M. Jean-Christophe ANGELINI, conseiller exécutif,
M. Jean BIANCUCCI, conseiller exécutif,
M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif,
M. Lionel MORTINI, conseiller exécutif,
M. François SARGENTINI, conseiller exécutif.

Mme Julia TIBERI est chargée du secrétariat de la séance.

Le président **TALAMONI** fait observer une minute de silence à la mémoire de **Pierre CHAUBON** décédé subitement le 28 avril dernier. Une photo du défunt apparaît à l'écran.

Avant l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour, le président **TALAMONI** et le président **SIMEONI** prononcent chacun un discours.

A l'issue, **le président TALAMONI** donne lecture de l'ordre du jour qui prévoit l'examen des affaires suivantes :

- faisabilité d'un revenu de base en Corse (rapport n° 084) ;
- sfida nova (rapport n° 090) ;
- prise en charge par la collectivité de Corse du transport de balles de déchets ménagers de Corse en vue de leur traitement en région PACA (rapport n° 092) ;
- aide exceptionnelle à destination du SMAC pour la prise en charge de l'abattage et du transport de carcasses d'avril à juin 2020 (rapport n° 103) ;
- mises à disposition contre remboursement de personnels de la collectivité de Corse auprès d'établissements et associations à caractère social et médico-social et EHPADS (rapport n° 094) ;
- motion n° 2020/O1/015 de renvoi en commission permanente des rapports numéros 94 et 103 et de la motion n° 2020/O1/014).

Il informe l'assemblée que l'examen du rapport portant création d'un comité de préfiguration du déconfinement (n° 085) ainsi que celui de la motion n° 2020/O1/014 portant refus de l'ouverture des établissements scolaires avant le mois de septembre ont été reportés à la séance du 7 mai prochain par les membres de la commission permanente qui s'est déroulée dans la matinée, sur la base de la motion déposée par **le groupe Per l'Avvene**. Il précise que **le groupe Corsica Libera** et lui-même ont voté contre cette proposition de report.

Les présidents TALAMONI et SIMEONI rendent compte de leurs positions respectives, exprimées le matin lors de commission permanente concernant la motion déposée sur la réouverture des établissements scolaires. **M. MONDOLONI** s'exprime également sur le contenu de la motion de renvoi dont il est l'auteur.

1- Rapport relatif à la faisabilité d'un revenu de base en Corse (n° 084) :

Le président TALAMONI présente le document et fait un historique du dossier. Il indique que le terme de « revenu universel » doit se

substituer à celui de « revenu de base ». Il rappelle que ce dispositif a donné lieu à une validation par l'ensemble des groupes et par des personnalités extérieures.

S'expriment après le président de l'Assemblée de Corse, Mmes **FAGNI, COMBETTE, TIBERI** et MM. **ORSUCCI** et **TOMASI**.

Un échange a lieu entre **M. ORLANDI** et le président **TALAMONI** s'agissant de la position du groupe *Anda per Dumane* concernant cette problématique.

Le président SIMEONI dit que le conseil exécutif émet un avis favorable quant au contenu de ce rapport auquel il propose d'ajouter les compléments suivants :

« Article 2 : Approuve le principe de positionner la Corse comme territoire d'expérimentation du revenu universel tel qu'il est décrit dans le rapport annexé. »

« Article 4 (nouveau) : Mandate le Président du Conseil Exécutif de Corse pour produire, avant fin juillet 2020, un rapport expertisant les modalités de mise en œuvre et les incidences organisationnelles, techniques et financières de l'expérimentation sollicitée et envisagée. »

Mme FAZI et **M. ANGELINI** apportent des compléments d'information.

Le président TALAMONI propose à l'assemblée délibérante de s'exprimer sur un amendement global.

Mme TIBERI procède à l'appel nominal des présents afin de recueillir les votes des membres représentés.

Ont voté pour : Mmes et MM. **Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis**

POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Non-participation : Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

**POUR : 52
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 11**

L'assemblée se prononce ensuite sur le rapport amendé.

Celui-ci est adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Non-participation : Valérie BOZZI, François-Xavier, CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 42
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 21

2- Rapport Sfida nova :

Le président TALAMONI dit qu'il s'agit d'un rapport d'information qui n'appelle ni débat ni vote.

3- Rapport portant prise en charge par la collectivité de Corse du transport de balles de déchets ménagers de Corse en vue de leur traitement en région PACA (rapport n° 092) ;

M. SARGENTINI, en sa qualité de **président de l'Office de l'Environnement de la Corse**, présente le rapport dont il s'agit. Il apporte des précisions sur les circonstances dans lesquelles cette décision a été prise.

Prennent ensuite la parole **MM. LACOMBE, POLI, ORLANDI, Mme PROSPERI** et **M. PAOLINI**.

M. LACOMBE et **Mme BOZZI** présentent leurs amendements.

M. SARGENTINI répond aux différents intervenants et se prononce défavorablement sur les amendements déposés par **M. LACOMBE** et se déclare favorable sur le contenu de l'amendement de **Mme BOZZI** à la condition expresse qu'il s'inscrive dans le cadre budgétaire prévu.

Le président du conseil exécutif de Corse apporte des compléments d'information. Sur l'amendement de **Mme BOZZI**, il propose un sous-amendement. Le texte devient :

« ... et des Communautés de communes qui en feraient la demande, pour le transfert des déchets stockés en balles non traités en Corse, dans des conditions juridiques et techniques qui feront l'objet d'une discussion entre le Conseil exécutif de Corse et les Communautés de communes dont s'agit. »

Avant que n'interviennent les votes, **M. MONDOLONI** s'exprime à nouveau.

Les amendements et le rapport amendé sont mis au vote par le **président TALAMONI**.

Comme précédemment, **Mme TIBERI** invite les conseillères et conseillers à s'exprimer en effectuant un appel nominal.

L'amendement n° 1 est rejeté.

Ont voté pour : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

Ont voté contre : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Non-participation : Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Isabelle FELICCIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI.

POUR : 16
CONTRE : 42
ABS. : 0
NP : 5

L'amendement n° 2 est également rejeté.

Ont voté pour : Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-

Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

Ont voté contre : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 22

CONTRE : 41

ABS. : 0

NP : 0

L'amendement n° 3 est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI,

Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

Le rapport ainsi amendé est mis aux voix et adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA.

**POUR : 59
CONTRE : 0
ABS. : 4
NP : 0**

4- Rapport relatif aux mises à disposition contre remboursement de personnels de la collectivité de Corse auprès d'établissements et associations à caractère social et médico-social et EHPADS (n° 094) :

Le président **SIMEONI** précise le contexte dans lequel intervient cette aide.

Mme TIBERI recueille les votes par appel nominal.

Le rapport est adopté à l'unanimité, soit soixante-trois voix.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

5- Rapport relatif à l'aide exceptionnelle à destination du SMAC pour la prise en charge de l'abattage et du transport de carcasses d'avril à juin 2020 (rapport n° 103) ;

M. FILIPPETTI précise qu'en sa qualité de président du SMAC, il ne peut prendre part ni au débat ni au vote sur ce dossier. Il quitte la séance par déconnection durant le traitement de cette affaire. **Le président TALAMONI** portera les pouvoirs de **Mme Julie GUISEPPI** et de **M. Paul LEONETTI**.

M. MORTINI évoque rapidement le dossier dont il s'agit. **Le président SIMEONI** apporte des compléments d'information.

Interviennent **Mme PROSPERI, MM. CARLOTTI** et **VANNI**.

M. MORTINI conclut.

La procédure de vote est engagée comme à l'accoutumée. Le rapport est adopté par soixante-deux voix.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

Le président TALAMONI informe les conseillères et les conseillers qu'une commission permanente délibérative se tiendra le mercredi 6 mai 2020 à 10 heures et qu'une session de l'Assemblée de Corse aura lieu le jeudi 7 mai 2020 à 14 heures 30, précédée d'une commission permanente le matin.

A 18 heures 20, l'ordre du jour est épuisé et **le président TALAMONI** lève la séance.

Ajaccio, le 30 avril 2020

ANNEXE 1

**PRISE EN CHARGE PAR
LA COLLECTIVITE DE CORSE
DU TRANSPORT DE BALLEES
DE DECHETS MENAGERS DE CORSE
EN VUE DE LEUR TRAITEMENT
EN REGION PACA**

Rapport n° 092

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

EXPOSE DE MOTIFS :

Depuis le début de la crise chronique des déchets en 2015, notre groupe a défendu une position pragmatique visant d'une part à optimiser les processus de tri et de surtri, en faisant notamment des propositions très concrètes au niveau des plateformes de déseballage en plus du tri à la source, et d'autre part à étudier et comparer les modes de traitement des tonnages résiduels à l'aune du critère de la valorisation énergétique. **Concrètement, quel mode de traitement permettrait de traiter au mieux nos déchets résiduels tout en permettant une valorisation énergétique de ce processus ?** Evidemment, nous parlons là des déchets faisant suite au tri et au surtri, n'étant ni recyclables, ni de nature organique. Ce qui n'exclut pas d'envisager distinctement, pour les fermentescibles, le recours à la méthanisation.

Par cet amendement qui reprend l'esprit de notre motion de mai 2018, il est proposé à l'Assemblée de prendre ses responsabilités et d'en finir avec le dogmatisme visant à considérer que le seul tri suffira, confondant par la même collecte et traitement. La preuve en est qu'à force de ne pas décider, la Corse se trouve souillée, les sites infestés de mouches et la majorité contrainte à organiser le transfert sur le continent de 22 000 tonnes de déchets pour qu'ils y soient traités. Le contre-exemple parfait qu'il fallait donner de l'exercice d'une compétence incombant à la Collectivité alors que concomitamment, la majorité dirigeant cette même collectivité réclame à grands renforts de motions des compétences et prérogatives toujours plus élargies dans à peu près tous les domaines.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- 1) Après l'article 1^{er} de la délibération, est inséré un nouvel article ainsi rédigé :
« MISSIONNE le Président du Conseil Exécutif de Corse pour engager une étude relative à la valorisation énergétique des déchets non organiques et non recyclables à la suite des processus de tri et de surtri ; étude comparative visant à exposer les différents mécanismes de traitement et les perspectives de valorisation énergétique que chacun d'eux induit. »
- 2) La numérotation des articles de la délibération est adaptée en conséquence.

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

**PRISE EN CHARGE PAR
LA COLLECTIVITE DE CORSE
DU TRANSPORT DE BALLEES
DE DECHETS MENAGERS DE CORSE
EN VUE DE LEUR TRAITEMENT
EN REGION PACA**

Rapport n° 092

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

EXPOSE DE MOTIFS :

La CDC, de par son inaction et l'irréalisme de son plan de gestion des déchets, est responsable de la situation dramatique que vit la Corse. Trop régulièrement, la majorité se défause sur les intercommunalités, chargées de la collecte. Les moyens d'accompagnement financier de la CDC tardent à se concrétiser pour la plupart des EPCI ou n'ont été actés que récemment pour les deux communautés d'agglomération. Là encore, en laissant le SYVADEC, émanation des intercommunalités, assumer seul le lot traitement, la Collectivité se défause et n'assume pas ses responsabilités. Or, si on n'en est là c'est bien à cause des choix faits par l'exécutif, ou plutôt les non-choix. **Il est impératif que la majorité consente à faire un effort budgétaire en faveur du traitement des déchets de la Corse, au-delà même de la partie transport.**

D'autant plus que dans la dernière version du rapport, on relève une économie substantielle. Initialement, la CDC devait assumer la partie transport évaluée à 3,4M€ et le SYVADEC les 2,8 M€ liés au traitement. Or, la part relative au transfert a été revue à la baisse dans la dernière version et est désormais estimée à 2,9 M€ (= 3,4 + 0,3 - 0,8). **D'où notre proposition que la CDC contribue à hauteur de 0,8 M€ au lot traitement.** Alors que l'engagement initial devait être de 3,4 M€, il serait par l'adoption de cet amendement de 3,7 M€, un effort qui permettrait au SYVADEC, et donc aux EPCI de Corse, de s'en tenir à une dépense de 2 M€ au lieu de 2,8 M€.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- 1) A la fin du 7^{ème} paragraphe de la page 1 du rapport, après les mots « transports des déchets » sont insérés les mots suivants en remplacement de la dernière phrase du paragraphe : « ***et contribue au surcoût relatif au traitement assumé majoritairement par le SYVADEC*** »
- 2) Au 2^{ème} item du dernier paragraphe de la page 3 du rapport, le montant « 2,9 M€ » est remplacé par le montant suivant : « ***3,7 M€*** »
- 3) A l'article 2 de la délibération, après le mot « reste », est inséré le mot « ***majoritairement*** »
- 4) L'article 3 de la délibération est ainsi modifié :
« ***DECIDE d'attribuer une enveloppe financière de 3,7 Millions d'euros, 2,9 M€ pour assurer le transport des balles, et 0,8 M€ pour contribuer à leur traitement.*** »
- 5) A l'article 4 de la délibération, le montant « 2,9 M€ » est remplacé par le montant suivant : « ***3,7 M€*** »

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

**PRISE EN CHARGE PAR LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE DU
TRANSPORT DE BALLES DE
DÉCHETS MÉNAGERS DE CORSE EN
VUE DE LEUR TRAITEMENT EN
REGION PACA**

(Rapport n° 92)

AMENDEMENT N° 3

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « LA CORSE DANS LA RÉPUBLIQUE – A
CORSICA INDÈ A REPUBLICA »**

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- Page 4, dernier paragraphe « En conséquence... », au 2^{ème} item rajouter à « après cette opération » : « **et des Communautés de communes de Corse qui en feraient la demande, pour le transfert des déchets non traités en Corse** ».

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**